



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Troisième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 57
le vendredi 21 juin 2013

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick.*
L'hon. M. P. Robichaud.

42, *Loi concernant la compression des dépenses.* L'hon. M. P. Robichaud.

COMITÉ PLÉNIER

5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Trevors.

8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes.* M. Fraser.

32, *Loi sur les nominations par concours.* M. Fraser.

33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.* M. Arseneault.

36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée.* M. Arseneault.

60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.* L'hon. M. Alward.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Higgs.

29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.* L'hon. M. P. Robichaud.

38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.

39, *Loi sur l'électricité.* L'hon. M. Leonard.

40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman.* L'hon. M^{me} Shephard.

41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage.* L'hon. M^{me} Stultz.

44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.* L'hon. M. Williams.

45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.* L'hon. M. Leonard.

46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* L'hon. M. Soucy.

47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.* L'hon. M. Soucy.

48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.* L'hon. M. Soucy.

49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook.* L'hon. M. Holder.

50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Higgs.

51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Higgs.

52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.* L'hon. M. Higgs.

53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.* L'hon. M. Fitch.

54, *Loi sur le bronzage artificiel.* L'hon. M. Flemming, c.r.

55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.* L'hon. M. Olscamp.

56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.

57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil.* L'hon. M^{me} Stultz.

58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage.* L'hon. M^{me} Stultz.

59, *Loi relative aux amendes impayées.* L'hon. M. Northrup.

61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique.* L'hon. M. Leonard.

62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics.*
L'hon. M. Leonard.

63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*
L'hon. M^{me} Blais, c.r.

64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.

65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires.*

L'hon. M^{me} Blais, c.r.

66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.* L'hon. M. Trevors.

67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

L'hon. M^{me} Stultz.

68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.* L'hon. M. Olscamp.

69, *Loi sur les emprunts de 2013.* L'hon. M. Higgs.

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.* M. Killen.

72, *Loi relative aux langues officielles.* L'hon. M. Alward.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget principal, 2013-2014 (adopté le 4 juin 2013)

Budget de capital, 2013-2014 (adopté le 4 juin 2013)

Budget supplémentaire, Volume I, 2011-2012 (adopté le 12 décembre 2012)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 53 — L'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud, proposera, le jeudi 9 mai 2013, la résolution suivante :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique ont annoncé plus tôt cette semaine, par l'intermédiaire du Partenariat pour la main-d'oeuvre de l'Atlantique, ou PMA, qu'ils assureront l'harmonisation des programmes d'apprentissage dans la région et l'offre d'une formation en ligne aux petites et moyennes entreprises, ce qui fera de la région un chef de file national en matière de formation axée sur les compétences essentielles ;

attendu que les progrès du PMA constituent une autre preuve indiquant que les provinces de l'Atlantique sont sensibles aux besoins de leur marché du travail et à la question de la formation professionnelle, domaine de compétence provinciale ;

attendu que les gouvernements du Canada atlantique devront déterminer si le programme répond aux besoins de l'économie des provinces et de leur marché du travail et si celles-ci y participeront ou s'en retireront avec pleine compensation, comme dans d'autres domaines de compétence provinciale ;

attendu que les petites et moyennes entreprises sont nombreuses à être préoccupées par la subvention canadienne pour l'emploi qui a été annoncée et surtout par la proposition de réaffecter à cette subvention 300 millions de dollars provenant de l'enveloppe de 500 millions de dollars consacrée aux programmes provinciaux appuyés au titre des ententes sur le marché du travail, ce qui réduira la gamme des programmes visant les compétences et le développement du marché du travail qu'exécutent actuellement les provinces ;

qu'il soit à ces causes résolu que les récentes décisions unilatérales du gouvernement fédéral relativement au soutien en matière de compétences, de formation et d'emploi, y compris les modifications apportées aux ententes sur le marché du travail et la subvention canadienne pour l'emploi qui est proposée, soulèvent d'importantes préoccupations concernant la croissance économique et la prospérité futures du Canada atlantique.

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 28 novembre 2012.

Motion 8 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion le 11 décembre 2012 ; adoption de la motion le 11 décembre 2012.

Motion 13 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 décembre 2012.

Motion 22 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion les 26 et 28 mars et les 3, 4, 5 et 9 avril 2013 ; adoption de la motion le 9 avril 2013.

Motion 25 — L'hon. M. Alward. Débat sur la motion le 19 décembre 2012 ; adoption de la motion le 19 décembre 2012.

Motion 26 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 20 décembre 2012.

Motion 34 — L'hon. M. Olscamp. Adoption de la motion le 4 avril 2013.

Motion 39 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

Motion 40 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

Motion 42 — L'hon. M. Williams. Débat sur la motion le 12 juin 2013 ; adoption de la motion le 12 juin 2013.

Motion 46 — L'hon. M^{me} Blais, c.r. Adoption de la motion le 25 avril 2013.

Motion 50 — L'hon. M. Soucy. Débat sur la motion le 9 mai 2013 ; adoption de la motion le 9 mai 2013.

Motion 64 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 5 juin 2013.

Motion 70 — L'hon. M. Alward. Adoption de la motion le 14 juin 2013.

Motion 71 — L'hon. M. Alward. Adoption de la motion le 14 juin 2003.

Motion 72 — L'hon. M. Alward. Adoption de la motion le 14 juin 2003.

Motion 74 — L'hon. M. Alward. Adoption de la motion le 20 juin 2003.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 36 — M. Killen, appuyé par M. S. Robichaud, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que, au cours du mandat de l'ancien gouvernement libéral, 70 millions de dollars ont été donnés au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que la vaste majorité des fonds n'ont pas été recouverts et représentent une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral a présidé des réunions du Cabinet, ou y a assisté, où il a été décidé d'accorder une aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que le père de l'ex-premier ministre libéral était administrateur d'une des compagnies affiliées au groupe de compagnies Atcon et en a profité financièrement lorsque le Cabinet a décidé d'accorder une aide financière ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a mené une investigation sur la conduite de l'ex-premier ministre libéral ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a estimé que l'ex-premier ministre libéral avait agi de manière irrégulière en participant à ces réunions du Cabinet et avait enfreint la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral était aussi chef de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick pendant la période où il était en conflit ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accepté de payer les honoraires d'avocat de l'ex-premier ministre libéral liés à l'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts ;
 attendu que ces honoraires dépasseraient 70 000 \$;
 attendu que la plus récente déclaration déposée au bureau du contrôleur du financement politique indique que l'Association libérale du Nouveau-Brunswick détient des liquidités de plus de 1 million de dollars ;
 qu'il soit résolu que l'Assemblée demande à l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et à son chef d'agir honorablement et de rembourser aux contribuables du Nouveau-Brunswick les honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral pendant la défense de ses agissements irréguliers.

Motions réglées

Motion 65 — M. Riordon. Adoption de la motion le 5 juin 2013.

Motion 68 — M. Riordon. Adoption de la motion le 13 juin 2013.

Motion 69 — M. Jack Carr. Débat sur la motion le 14 juin 2013 ; adoption de la motion le 14 juin 2013.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

14, *Loi sur les lits de bronzage.* M. Arseneault.

30, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.* M. Fraser.

34, *Loi sur l'accès à un médecin de famille.* M. Arseneault.

Débats ajournés

7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.* M. Boudreau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Kenny, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 6 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois ;

attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique ;

attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir

des compétences en matière d'exploitation minière ;
 attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers ;
 attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques ;
 attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

Amendement proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud : que la motion 1 soit amendée comme suit : dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement provincial à », de « continuer d'engager un dialogue avec l'industrie minière, le conseil des ressources humaines de l'industrie minière et le gouvernement fédéral au sujet de la possibilité d'établir, après la fermeture de la mine et de concert avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Bathurst, un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation collégial. »

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 14 — M. Boudreau, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 13 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward n'a pas questionné le gouvernement fédéral sur la réduction des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward a refusé de prendre le gouvernement fédéral à partie au sujet des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars occasionnés par EACL, une société d'État fédérale ;
 attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement à la nouvelle loi omnibus fédérale sur la criminalité ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a même pas demandé au gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions apportées par l'APECA aux agences de développement économique régional ;
 attendu que le gouvernement Alward est resté muet au sujet des réductions apportées au Conseil national de recherches du Canada au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'admissibilité à l'AE, qui auront des effets dévastateurs sur nos industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de garder la Société canadienne du sang au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de devenir son partenaire pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 ;
 attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas battu contre la réduction des services ferroviaires au Nouveau-Brunswick ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à coordonner la prise d'une position ferme au nom de la population du Nouveau-Brunswick en vue de s'élever contre des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières aussi néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 15 — M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté et a collaboré avec le chef de l'opposition à l'élaboration d'un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;
 attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes dont il avait été convenu quant à la mise en oeuvre d'initiatives de réduction de la pauvreté ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec l'opposition à la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté et que l'Assemblée législative demande au gouvernement de fournir un calendrier pour la mise en oeuvre intégrale du plan de réduction de la pauvreté.

Motion 21 — M. Kenny, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le transport en commun constitue un élément essentiel de la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;
 attendu que VIA Rail abolit ses postes d'agent de billetterie et réduit le nombre de ses itinéraires dans le nord du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le CN a récemment menacé d'abandonner sa ligne ferroviaire de Newcastle, dans le nord du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que les services en question reliaient des collectivités et assuraient des perspectives sociales et économiques aux gens du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le transport interprovincial relève du gouvernement fédéral ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il investisse dans l'infrastructure et qu'il fournisse le financement nécessaire pour que de telles possibilités de transport en commun continuent d'exister pour le mieux-être socioéconomique de notre province.

Motion 32 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'encourager le dialogue ouvert avec les professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'écouter les idées de ces professionnels et d'y donner suite afin d'améliorer le système de soins de santé de la province ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'assurer à chaque personne au Nouveau-Brunswick l'accès à un médecin de famille ;

attendu que plus de 14 000 personnes au Nouveau-Brunswick demeurent sans accès à un médecin de famille et que de nombreuses autres personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à leur médecin de famille le jour même ou le lendemain ;

attendu que le gouvernement Alward a récemment annoncé qu'il apportera des réductions aux programmes de recrutement et d'incitatifs à l'intention des médecins ;

attendu que l'abolition de ces programmes de recrutement et d'incitatifs limitera sérieusement la capacité du gouvernement de recruter de nouveaux médecins et d'autres professionnels de la santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à maintenir et à améliorer les programmes de recrutement, de maintien et d'incitatifs à l'intention des médecins qui étaient en vigueur avant le dépôt du budget pour 2013-2014.

Motion 37 — M. Arseneault, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 18 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical spécialisé à l'extérieur de la province parce que le traitement prescrit n'est pas offert au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'Assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent d'immenses difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que l'organisme de bienfaisance Hope Air offre des billets d'avion aux personnes dans le besoin qui doivent quitter la province pour obtenir un traitement médical ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réunir les points de voyage accumulés pendant des déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et d'en faire don à Hope Air expressément pour aider des personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement extraprovincial.

Motion 45 — M. Doucet, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 2 mai 2013, la résolution suivante :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du *New Brunswick Touring Guide* de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

Amendement proposé par l'hon. M. Holder, appuyé par M. Malloch :

que la motion 45 soit amendée comme suit : dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression du mot « essentiel » et la substitution, aux mots « dont dépend », de « qui est important pour » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que les parcs provinciaux doivent continuer d'appartenir à la province et demeurer sous la protection de celle-ci ; » ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de travailler avec la collectivité pour trouver des solutions afin de créer des possibilités d'emploi au parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique ; » ;

dans le dernier paragraphe de la résolution, par l'insertion, avant le mot « rencontrer », des mots « continuer de ».

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 62 — M. Fraser, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 6 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward dépense des millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils de l'extérieur afin qu'ils conseillent le gouvernement sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réduire les coûts et accroître l'efficacité ;

attendu que la majorité de ces experts-conseils ne connaissent pas très bien le fonctionnement interne des ministères et des organismes de la Couronne ou la nature des programmes qu'ils administrent ;

attendu que, en raison d'une telle méconnaissance, un grand nombre des recommandations formulées à l'égard de la réduction des coûts et de la réalisation de gains d'efficience peuvent ne pas être réalistes ou appliquées sans qu'il en découle des conséquences importantes ;

attendu que les services publics du Nouveau-Brunswick comptent de nombreux précieux employés qui possèdent des connaissances approfondies sur la meilleure façon dont le gouvernement peut exécuter les programmes et fournir les services tout en réalisant des économies et des gains d'efficience ;

attendu que le gouvernement Alward a retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur sans d'abord solliciter l'avis des employés des services publics, y compris le personnel de première ligne, sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réaliser des économies et des gains d'efficience ;

attendu que le gouvernement Alward a fait fi des engagements énoncés dans sa propre plateforme électorale de 2010 voulant que, d'une part, il réduise la « bureaucratie fantôme » composée d'experts-conseils rémunérés qui fournissent des services semblables à ceux que fournissent les employés ordinaires des services publics, mais à un coût plus élevé et avec moins de reddition de comptes, et que, d'autre part, il instaure de nouvelles politiques de gestion du recours aux services d'experts-conseils, qui visent à assurer la transparence et l'ouverture ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à consulter les employés des services publics au service des ministères et des organismes de la Couronne et à solliciter leur avis sur les meilleurs moyens de réaliser des économies et des gains d'efficience au lieu de retenir les services coûteux d'experts-conseils.

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 66 — M. Doucet, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 13 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que, dans son communiqué du 20 août 2010, le premier ministre Alward a indiqué, en parlant du service de traversier de Grand Manan, qu'il s'était en outre engagé à maintenir tel quel l'horaire des traversées ;

attendu que le gouvernement Alward a proposé d'ignorer l'engagement du premier ministre et a l'intention de réduire le nombre d'allers-retours par jour du service de traversier de Grand Manan ;

attendu que la réduction du nombre d'allers-retours par jour aura des répercussions très néfastes sur l'ensemble de l'économie de l'île et que, en plus de réduire l'accès à l'île par les touristes, elle touchera l'exportation du homard, l'aquaculture, l'expédition d'une vaste gamme de produits de la mer et le camionnage en général ;

attendu que la réduction aura des répercussions très néfastes sur les rapports sociaux avec le reste du Nouveau-Brunswick, y compris de graves répercussions sur les possibilités de loisirs ;

attendu que l'horaire proposé aura des répercussions très néfastes sur les déplacements des personnes qui ont des rendez-vous médicaux, surtout les personnes dont les traitements entraînent des malaises intenses ;

attendu qu'il peut être démontré que, pour certaines traversées quotidiennes, l'horaire

proposé donnerait lieu à de grands engorgements ;
attendu que le service de traversier de Grand Manan est le seul parmi les services de traversiers exploités par le gouvernement provincial qui a été ciblé par le gouvernement Alward pour la réalisation d'économies ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à respecter l'engagement du premier ministre de maintenir, selon l'horaire actuel, le nombre d'allers-retours par jour tout en cherchant d'autres façons de réaliser des économies sans toucher le niveau des services de traversiers si importants pour les gens du Nouveau-Brunswick qui dépendent des traversiers.

Motions portant dépôt de documents

Motion 19 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance provenant de tout député, ministre ou ministère, depuis le 13 octobre 2010, en ce qui concerne la Place Chancery.

Motion 38 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 18 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur la compagnie Fer et Métaux Américains GP Inc. et l'ancien emplacement d'AbitibiBowater à Dalhousie.

Motion 44 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 2 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et de FacilicorpNB Ltd. relativement à la privatisation ou à l'impartition éventuelles des services non cliniques, depuis le 1^{er} janvier 2011.

[Documents demandés déposés le 14 juin 2013]

Motion 47 — M. Melanson, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 2 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail relativement aux 200 emplois créés par la nouvelle initiative Promesse d'emploi, notamment le nom des compagnies qui ont engagé un étudiant ou une étudiante grâce à cette initiative et les secteurs dans lesquels ces emplois ont été créés depuis le 30 janvier 2013.

[Documents demandés déposés le 17 juin 2013]

Motion 48 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que

soit le support, concernant la réduction de 10 millions de dollars apportée au budget d'entretien en hiver du ministère des Transports pour l'exercice financier 2013-2014.

Motion 49 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre, d'une part, des parlementaires du côté du gouvernement et, d'autre part, le personnel de chaque garage régional du gouvernement, le ministre des Transports et de l'Infrastructure, le personnel de direction du ministre et des superviseurs ou membres du personnel technique d'un bureau de district.

Motion 51 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs aux appels d'offres pour de l'asphalte et aux soumissions connexes dans le district 5 du ministère des Transports, y compris toute information concernant les enquêtes réalisées par le bureau de l'ombudsman et le bureau du vérificateur général, du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 2 mai 2013.

[Documents demandés déposés le 31 mai 2013]

Motion 52 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, reçue par le ministre de la Santé relativement au plafond des facturations de l'Assurance-maladie depuis le 1^{er} janvier 2013.

[Documents demandés déposés le 28 mai 2013]

Motion 55 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relativement aux vols de services privés de transport nolisé qu'ont pris depuis le 13 octobre 2010 les membres du Conseil exécutif et leur personnel, notamment les chefs de cabinet, les adjoints spéciaux, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

[Documents demandés déposés le 31 mai 2013]

Motion 56 — M. Melanson, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère des Finances ayant trait à la construction de magasins de franchise d'Alcool NB, notamment le processus d'appel d'offres, le nom des compagnies concernées, les soumissions et les résultats, depuis le 13 octobre 2010.

Motion 57 — M. Collins, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 16 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, qui ont été échangés entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le district scolaire Anglophone West, l'Oromocto High School, le personnel administratif du ministre, Jeff Carr, adjoint de circonscription du ministre, et les autres membres du personnel du bureau de circonscription et qui portent sur les discussions relatives à la décision d'obliger Ashley Gallagher, élève à l'Oromocto High School, à subir l'examen de compétence en anglais. Les documents demandés doivent inclure la correspondance, les notes de service, les courriels liés à l'examen, les discussions sur les résultats et l'avis à l'élève Ashley Gallagher et à sa famille.

[Documents demandés déposés le 16 mai 2013]

Motion 59 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 6 juin 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

Motion 67 — M. Melanson, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 20 juin 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 1^{er} novembre 2010 entre le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick concernant la délivrance de tout permis d'agence ou l'attribution de franchise, y compris les documents concernant les appels d'offre, les appels, les soumissions, les contrats, les évaluations, les propositions et les demandes de propositions, les critères pour l'attribution des franchises et toute mise à jour des critères ou des directives pour l'attribution des franchises de magasins d'agence.

Motion 73 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 27 juin 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des recettes et dépenses de chaque ministère au titre du Fonds pour l'aménagement des terres depuis octobre 2010.

Motions réglées

Motion 2 — M. Collins. Débat sur la motion le 6 décembre 2012 ; adoption de la motion amendée le 6 décembre 2012.

Motion 9 — M. Melanson. Débat sur la motion le 13 décembre 2012 ; rejet de la motion le 13 décembre 2012.

Motion 27 — M. Albert. Débat sur la motion le 4 avril 2013 ; adoption de la motion amendée le 4 avril 2013.

Motion 28 — M. D. Landry. Débat sur la motion le 30 mai 2013 ; adoption de la motion amendée le 30 mai 2013.

Motion 58 — M. Boudreau. Débat sur la motion le 13 juin 2013 ; adoption de la motion amendée le 13 juin 2013.

Motion 60 — M. Boudreau. Débat sur la motion le 13 juin 2013 ; rejet de la motion le 13 juin 2013.

Motion 61 — M. Collins. Débat sur la motion le 6 juin 2013 ; adoption de la motion le 6 juin 2013.

Motion 63 — M. Melanson. Débat sur la motion le 20 juin 2013 ; rejet de la motion le 20 juin 2013.

Motions retirées (documents déposés)

Retrait des motions 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20 et 23 le 27 mars 2013.

Retrait des motions 24, 29, 30, 31, 33, 35, 41, 43 et 54 le 22 mai 2013.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Kenny — présentée le 4 décembre 2012. | (Retirée le 5 décembre 2012) |
| 2, L'hon. M. Trevors — présentée le 11 décembre 2012. | (Réponse, le 20 décembre 2012) |
| 3, M. Kenny — présentée le 20 décembre 2012. | (Réponse, le 22 janvier 2013) |
| 4, M. Killen — présentée le 20 décembre 2012. | (Réponse, le 20 février 2013) |
| 5, M. Fraser — présentée le 27 mars 2013. | (Réponse, le 9 avril 2013) |
| 6, L'hon. M. Holder — présentée le 5 avril 2013. | (Réponse, le 22 avril 2013) |
| 7, M. Haché — présentée le 10 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 8, M. Doucet — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 9, M. Doucet — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 10, M ^{me} Wilson — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 11, M. McLean — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 12, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 13, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 14, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 15, M. Doucet — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 16, M. Doucet — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 17, M. McLean — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 13 mai 2013) |
| 18, M. Doucet — présentée le 26 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 19, M. Doucet — présentée le 26 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 20, M. Fraser — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 15 mai 2013) |
| | (Réponse, le 11 juin 2013) |
| 21, M. Doucet — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 22, M. Doucet — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |

23, M. Parrott — présentée le 30 avril 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
24, M. Parrott — présentée le 30 avril 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
25, M. Doucet — présentée le 1 ^{er} mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
26, M. Doucet — présentée le 1 ^{er} mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
27, L'hon. M. P. Robichaud — présentée le 1 ^{er} mai 2013.	(Réponse, le 29 mai 2013)
28, M. Doucet — présentée le 2 mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
29, M. Doucet — présentée le 2 mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
30, M. Arseneault — présentée le 2 mai 2013.	(Réponse, le 14 juin 2013)
31, M. Doucet — présentée le 3 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
32, M. Doucet — présentée le 3 mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
33, M. Doucet — présentée le 7 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
34, M. Doucet — présentée le 7 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
35, M. Doucet — présentée le 8 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
36, M. Doucet — présentée le 8 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
37, M. Doucet — présentée le 9 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
38, M. Doucet — présentée le 9 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
39, M. Doucet — présentée le 10 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
40, M. Doucet — présentée le 10 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
41, M. Haché — présentée le 6 juin 2013.	(Réponse, le 20 juin 2013)
42, M. Fraser — présentée le 13 juin 2013.	
43, L'hon. M ^{me} Dubé — présentée le 20 juin 2013.	
44, L'hon. M. Soucy — présentée le 20 juin 2013.	
45, M. Bonenfant — présentée le 20 juin 2013.	
46, M ^{me} Coulombe — présentée le 20 juin 2013.	
47, M. Doucet — présentée le 20 juin 2013.	

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de l'éducation — premier rapport déposé le 9 mai 2013.

Comité permanent des prévisions budgétaires
 — premier rapport déposé le 21 mai 2013.
 — deuxième rapport déposé le 4 juin 2013.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
 — premier rapport déposé le 13 décembre 2012.
 — deuxième rapport déposé le 13 juin 2013.

Comité permanent des soins de santé — premier rapport déposé le 21 mai 2013.
 — deuxième rapport déposé le 13 juin 2013.

Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*
 — rapport provisoire déposé le 5 décembre 2012.
 — rapport final déposé le 14 juin 2013.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport du directeur général des élections sur l'élection partielle du 15 avril 2013 dans la circonscription électorale de Kent

— déposé le 20 juin 2013.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M. Arseneault

(Réponse, le 20 décembre 2012)

Question 2**De : M. Fraser****À :** L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Y aura-t-il des compressions du personnel ou des réductions des services à la Section des radiocommunications de la province?

Question 3 de M. Fraser

(Réponse, le 19 juin 2012)

Question 4**De : M. Fraser****À :** L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a-t-il fait un examen comparatif des coûts liés aux travaux d'asphaltage, selon qu'ils sont réalisés par le ministère ou par des entrepreneurs privés?

Question 5**De : M. Fraser****À :** L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Combien d'emplois (à temps plein, à temps partiel, saisonniers, occasionnels) est-il recommandé de supprimer par suite de l'examen mené par le Groupe Conseil PVA Inc.?

Question 6**De : M. Fraser****À :** L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a-t-il réussi à faire payer par SNC-Lavalin l'amende de 3,1 millions de dollars infligée pour les retards accusés dans les travaux de remise à neuf du pont Princess Margaret?

Question 7**De : M. Doucet****À :** L'hon. Craig Leonard,
ministre de l'Énergie et des Mines
Objet : Projet de loi 39, *Loi sur l'électricité*

1. L'alinéa 29(1)b) porte sur l'infrastructure du transport et de la distribution le long des emprises provinciales et municipales. Selon la pratique courante, des poteaux sont placés au bord de l'emprise, mais une telle pratique n'est pas prévue ici. Faut-il que les poteaux soient placés au bord de l'emprise, ou peut-on les placer à n'importe quel endroit où il convient de les placer?

2. À l'heure actuelle, une expropriation est imposée par le ministre, qui, à titre de ministre responsable, doit rendre des comptes directement à la population. Si un ministre veut exproprier de vastes parcelles de terrain pour construire un barrage hydroélectrique, par exemple, le ministre sait que la mesure peut avoir des répercussions directes quant à l'acceptation de la décision par la population. Aucun ministre ne veut prendre une mesure qui bouleverse les gens. Est-ce exact?
3. Énergie NB est-elle principalement responsable envers la CESP ou envers les gens du Nouveau-Brunswick?
4. Le ministre et Énergie NB doivent-ils tous les deux respecter les règles établies dans la *Loi sur l'expropriation*?
5. Article 30 : l'expropriation de biens-fonds par Énergie NB suit la procédure qu'arrête la *Loi sur l'expropriation*. À titre de précision, s'agit-il de terrains privés?
6. L'article 30 autorise-t-il Énergie NB à faire des expropriations en application de la *Loi sur l'expropriation*?
7. À supposer qu'Énergie NB soit maintenant autorisée à faire des expropriations en application de la *Loi sur l'expropriation*, Énergie NB serait-elle une « autorité expropriante » aux fins de la loi?
8. Il semble que les mêmes règles s'appliquent aux ministres de la Couronne et aux autorités expropriantes ; est-ce exact?
9. Pouvez-vous confirmer qu'un ministre de la Couronne est aussi une autorité expropriante sous le régime de la *Loi sur l'expropriation*?
10. Est-il vrai qu'Énergie NB doit suivre le processus pour entendre une objection, mais qu'un ministre peut entamer une expropriation sans attendre l'audience si le bien public le justifie?
11. Le paragraphe 10(2) de la *Loi sur l'expropriation* semble permettre au Cabinet de décréter qu'une expropriation par Énergie NB soit mise de l'avant aussi facilement qu'une expropriation ordonnée par le ministre ; est-ce exact?

10(2) *Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, lorsqu'il estime cette mesure dans l'intérêt public, déposer auprès du commissaire un décret prescrivant que le projet d'expropriation se fasse sans l'audience prévue au paragraphe (1), et lorsqu'un tel décret est pris, les dispositions des articles 8 et 9 ainsi que toutes autres dispositions de la présente partie réglementant les avis et audiences ne sont plus applicables à moins que le décret n'en dispose autrement. (paragraphe 10(2) de la Loi sur l'expropriation)*

12. Il semble qu'un décret puisse être déposé qui fait en sorte qu'une expropriation par Énergie NB soit entamée aussi facilement qu'une expropriation par le ministre des Transports, par exemple ; est-ce exact?
13. Des modifications corrélatives de la *Loi sur l'expropriation* sont-elles prévues afin d'empêcher le Cabinet de prendre une telle mesure au nom d'Énergie NB?
14. La disposition permet à Énergie NB d'éviter d'entendre une objection et, si le Cabinet en convient, une audience n'est pas tenue ; est-ce exact?
15. L'article 31 traite de l'expropriation de biens autres que des biens-fonds. Le ministre nous donnerait-il des exemples de biens autres que des biens-fonds qu'Énergie NB voudrait exproprier et les raisons pour lesquelles elle voudrait le faire?
16. Le ministre nous dira-t-il si Énergie NB a des droits sur des eaux qui se trouvent sur les terrains privés?
17. Les articles en question du projet de loi 39 semblent plus complets que les articles dans l'actuelle *Loi sur l'électricité*. Le ministre envisage-t-il une expropriation importante de biens autres que des biens-fonds liée à une remise à neuf éventuelle du barrage de Mactaquac?
18. Y a-t-il une possibilité qu'un élargissement du lac artificiel de Mactaquac soit envisagé?

31(4) *Par dérogation au paragraphe (3) et sous réserve du paragraphe (5), si le président ou le président-directeur général certifie sur l'avis signé en vertu du paragraphe (1) que la prise de possession du bien découle d'une urgence, le bien est dévolu à la Société dès la certification.*

19. Le paragraphe 31(4) autorise Énergie NB à prendre possession de biens dans une situation d'urgence en précisant ce qui suit : « que la prise de possession du bien découle d'une urgence, le bien est dévolu à la Société dès la certification. »
 - a) Qui détermine qu'il y a urgence?
 - b) Qu'entend-on par urgence?
 - c) De quelles mesures de sauvegarde dispose le propriétaire du bien?
 - d) Qu'arrive-t-il si le propriétaire et Énergie NB ne s'entendent pas pour dire qu'il y a urgence?
 - e) Le paragraphe en question accorde de vastes pouvoirs à Énergie NB, des pouvoirs que la loi actuelle ne lui confère pas, n'est-ce pas?

f) D'où vient le besoin de se doter de tels nouveaux pouvoirs?

20. Le paragraphe 31(4) autorise-t-il Énergie NB à s'approprier le bouton de quelqu'un pour répondre à une urgence?
21. L'étendue réelle de tels pouvoirs n'est pas claire. Quelles en sont les limites?
22. Article 32 : Usage immédiat : Énergie NB peut immédiatement faire usage d'un bien avant que le montant de l'indemnité n'ait fait l'objet d'un accord. Voilà qui est inquiétant, surtout lorsqu'un bien autre qu'un bien-fonds est exproprié. Qu'arrivera-t-il si un accord n'est pas rapidement conclu?
23. Qui joue le rôle de médiateur dans l'éventualité où un accord ne peut être conclu?
24. Qu'est-ce qui peut motiver Énergie NB à conclure un accord si la société peut de toute façon faire usage du bien sans avoir conclu d'accord?
25. L'article 33 porte sur l'indemnisation en cas d'expropriation et stipule qu'une « indemnité suffisante » doit être versée, mais qui en détermine le montant?
26. Dans le cas d'un bien-fonds, l'indemnité serait déterminée conformément à la *Loi sur l'expropriation*. Quant à un bien autre qu'un bien-fonds, la détermination de ce qui constitue une indemnité équitable n'est pas claire.auprès de qui peut-on interjeter appel de la décision relative à l'indemnité?
27. Une poursuite en justice s'avère-t-elle le seul recours?
28. Comment le propriétaire d'un bien autre qu'un bien-fonds peut-il être assuré que ses droits sont protégés?
29. Où, dans le texte de loi, est traitée la question d'une indemnisation équitable en cas d'expropriation d'un bien autre qu'un bien-fonds?
30. Article 24 : Quelle est la raison d'être de cet article?
31. Si vous demandez à Énergie NB d'adopter une politique, quel est, selon vous, l'objectif de la politique?
32. En examinant le paragraphe 15(1), nous constatons que le conseil d'administration d'Énergie NB doit tenir compte de la politique gouvernementale. Le conseil doit-il donc tenir compte de la politique gouvernementale dans l'adoption de sa propre politique de dotation en personnel?
33. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le paragraphe en question n'énonce aucun objectif en matière de politique?

34. À qui Énergie NB doit-elle rendre des comptes relativement à la politique de dotation?
35. La politique énoncée à l'article 24 de la mesure législative doit-elle recevoir l'approbation du ministre?
36. Que prévoyez-vous en matière de dotation en personnel?
37. Pourquoi voulez-vous instaurer une politique de dotation en personnel alors que vous avez déjà chargé Énergie NB d'améliorer l'efficacité sur le plan de la dotation?
38. Il est demandé à Énergie NB d'établir une politique relative au « mode de nomination de ses employés ». Que visez-vous? (article 24).
39. La politique de la société relative au « mode de nomination » doit-elle recevoir l'approbation du ministre? (article 24).
40. Si Énergie NB doit mener ses activités de manière indépendante et qu'elle impose, dans le cadre de ses activités, des exigences strictes en matière d'efficacité, cela ne permet-il pas de croire que la société engagerait les personnes les plus qualifiées dont le rendement au travail est élevé? (article 24).
41. Si Énergie NB est tenue d'établir des politiques en vertu de l'article 24, doivent-elles être d'ordre public?
42. Le ministre peut-il garantir que la politique relative au « mode de nomination » obligera à l'adoption d'une approche apolitique? (article 24).
43. Le ministre peut-il convenir du fait qu'une politique d'ordre public est plus facilement perçue comme étant apolitique?
44. Le ministre peut-il fournir plus de renseignements à propos de l'article 24 afin que l'objet de l'article soit bien précisé?
45. Craignez-vous que la dissolution des Services partagés donne lieu à un affaiblissement de la reddition de comptes en matière financière et de la mesure du rendement?
46. Les ministres Leonard et Higgs ont tous deux mentionné l'importance de gérer Énergie NB et les ministères comme des entreprises. De fait, le ministre Higgs participe à l'instauration de principes de gestion axés sur le rendement au sein de l'appareil gouvernemental, et la Division des services généraux relève de sa compétence. Comme le ministre Higgs le sait, la Division des services généraux utilise un modèle de services partagés pour offrir une gamme de services ministériels à plus de 600 clients, et le nombre de clients augmente.

- a. Si le ministre Higgs et le premier ministre Alward croient qu'un modèle de services partagés très performant et économique assurera les meilleurs services aux ministères du Nouveau-Brunswick, pourquoi voudraient-ils appuyer la fermeture du centre de services partagés d'Énergie NB?
 - b. L'une des pierres angulaires de la nouvelle *Loi sur l'électricité* consiste à accroître la transparence pour les gens du Nouveau-Brunswick. Si vous gérez une grande entreprise de service public qui a décidé d'abolir les ententes de niveaux de service (ENS) qui fournissent des détails mensuels sur le coût des services qui sont fournis à l'entreprise, comment cela appuie-t-il votre objectif de transparence accrue énoncé dans la nouvelle *Loi sur l'électricité*?
47. Expliqueriez-vous le raisonnement qui sous-tend la dissolution de l'organisme des services partagés d'Énergie NB dans un contexte de transparence, d'efficience et de tarifs d'électricité stables pour les gens du Nouveau-Brunswick?
48. Conviendriez-vous qu'un organisme de services partagés est mis sur pied pour faire ce qui suit : apporter un soutien aux capacités en matière de nouveaux processus d'affaires ; accroître l'accent mis sur les activités de la division au lieu d'appuyer la normalisation ; concentrer les ressources sur des activités essentielles de valeur supérieure ; améliorer la qualité des services à la clientèle de l'organisme ; mieux s'adapter aux changements organisationnels?
49. Les objectifs ci-dessus en matière de rendement organisationnel sont-ils ce à quoi l'on s'attendrait chez Énergie NB?
50. Le ministre aurait dit ce qui suit au sujet de la *Loi sur l'énergie* : Des chevauchements se produisaient à l'entreprise de service public en raison des nombreuses compagnies, et la loi permettra de rationaliser le tout.
- a. Donneriez-vous des exemples précis de ce qui sera rationalisé à Énergie NB et des avantages et économies connexes qui en découleront pour les gens du Nouveau-Brunswick?
51. Aux termes de la section B, « Conseil d'administration, dirigeants et employés », la nouvelle loi exige que les vacances au sein du conseil d'administration d'Énergie NB ou à la présidence soient pourvues selon une approche fondée sur le mérite plutôt que par nomination gouvernementale. Comment le conseil d'administration évaluera-t-il l'actuel président-directeur général pour s'assurer qu'il possède les aptitudes et compétences nécessaires en matière de direction pour demeurer en fonction à ce titre? Des évaluations en cours d'emploi auront-elles lieu, ou le système ne s'applique-t-il qu'aux nouveaux titulaires du poste?

52. L'actuel conseil d'administration d'Énergie NB a-t-il fourni au lieutenant-gouverneur en conseil la description du processus de recrutement, d'évaluation et de sélection d'un président-directeur général d'Énergie NB?
53. Confirmeriez-vous quand les renseignements sur le processus de recrutement, d'évaluation et de sélection seront rendus publics au Nouveau-Brunswick?
54. Au sujet de l'article 100, Énergie NB est-elle actuellement dotée d'un plan intégré des ressources?
55. Le plan précise-t-il principalement la quantité d'électricité dont la société envisage d'avoir besoin et ses sources prévues d'approvisionnement à cet égard?
56. Le plan a-t-il une incidence sur les coûts?
57. La teneur du plan aura-t-elle des répercussions sur les tarifs d'électricité?
58. Les premières répercussions du plan se feront-elles sentir dans les tarifs d'électricité dont la date d'entrée en vigueur prévue est le 1^{er} avril 2015?
59. En ce qui concerne un plan intégré des ressources, nous préciseriez-vous les fonctions qu'assumeront Énergie NB ainsi qu'Effacité NB?
60. Croyez-vous que le dédoublement du travail et du personnel d'Énergie NB et d'Effacité NB offre la possibilité de réduire les coûts?
61. Dans la partie 6 de la *Loi sur l'électricité*, le ministre énonce des objectifs du plan intégré des ressources qui mettent l'accent sur des tarifs d'électricité fiables, l'autosuffisance et la rentabilité. Dans la section « Services d'électricité », le paragraphe 103(3) dispose : « Rien n'empêche la Société de présenter à tout moment une demande à la Commission en vue de faire approuver des tarifs temporaires. »
 - a. En quoi le paragraphe en question assure-t-il aux gens qu'ils auront des tarifs d'électricité faibles et stables?
62. Le plan stratégique, financier et d'immobilisations (article 101) contient-il des incidences du plan intégré des ressources sur les coûts?
63. Le plan financier devra-t-il permettre de générer assez de recettes pour à la fois couvrir les dépenses et faire les paiements nécessaires pour réduire la dette à long terme?
64. Le plan financier devra-t-il montrer les paiements à faire pour couvrir les frais du compte de report?

65. Selon le paragraphe 107(1), dans le cas où le coût immobilisé total prévisionnel d'un projet d'immobilisations de la société est de plus de 50 millions de dollars, celle-ci ne peut pas, sans que la commission n'ait approuvé le projet au préalable, engager des dépenses en immobilisations relatives au projet supérieur à 10 % du coût immobilisé total prévisionnel du projet d'immobilisations.
- a. Pouvez-vous expliquer si les dépenses en immobilisations qui n'ont pas été approuvées sont une échappatoire pour que le service public investisse jusqu'à 5 millions de dollars sans faire l'objet d'une approbation ou d'une surveillance? Sinon, pourquoi la disposition figure-t-elle au projet de loi?
66. Pourquoi la somme a-t-elle été fixée à 50 millions de dollars?
67. Qu'arrive-t-il si la commission refuse d'accorder son approbation et qu'une somme importante a été investie?
68. Quelles gestion ou surveillance existent actuellement au sein d'Énergie NB en vue d'assurer la cohérence de l'évaluation et de l'établissement de l'ordre de priorité des projets d'immobilisations?
69. Article 3 : À l'heure actuelle, seulement la Corporation d'énergie nucléaire est mandataire de la Couronne. Selon le projet de loi 39, Énergie NB au complet sera mandataire de la Couronne. Quelles sont les raisons d'un tel changement?
70. Des répercussions découleront-elles du changement en question?
71. Paragraphe 3(6) : Quelles répercussions découleront du fait de déclarer que la *Loi sur les corporations commerciales* ne s'applique pas à la société?
72. Article 7 : Combien d'emplois deviendront superflus en raison de la fusion des divers éléments d'Énergie NB?
73. La plupart des emplois superflus seront-ils au siège, à Fredericton?
74. Selon l'article 14, « Toute loi ou disposition d'une loi prescrite par règlement ne s'applique ni à la fusion qu'opère le paragraphe 3(1) ni à la continuation d'emploi des employés que prévoit le paragraphe 7(1) ». Le ministre expliquerait-il quelles lois sont visées par l'article en question?
- a. L'article doit faire l'objet d'une explication, surtout que les employés s'attendent à ce que la continuation de leur emploi soit complètement protégée. Le ministre expliquerait-il l'article?
 - b. Le ministre peut-il assurer aux employés qu'ils n'ont rien à craindre quant à l'article en question?

75. Article 68 : Le sous-alinéa 68a)(ii) fait-il allusion à l'intention de faire passer la dette à long terme d'Énergie NB d'environ 5 milliards de dollars à environ 4 milliards?
76. Énergie NB fait-elle actuellement des paiements afin de réduire la dette à long terme, comme l'indique le sous-alinéa 68a)(ii)?
77. Les paiements visant à rembourser la dette à long terme devront-ils se poursuivre lorsqu'Énergie NB déposera sa demande visant les tarifs qu'elle prévoit demander dès le 1^{er} avril 2015?
78. Article 92 : Débranchement. Dans le cas où une personne ne paie pas sa facture dans un délai d'un mois, la politique de non-débranchement pendant l'hiver demeure-t-elle en vigueur?
79. Pourquoi la politique n'est-elle pas mentionnée dans l'article?
80. La politique de non-débranchement pendant l'hiver demeurera-t-elle en vigueur lorsque la nouvelle *Loi sur l'électricité* sera proclamée?

Question 8**De : M. Arseneault****À :** L'hon. Robert Trevors,
ministre de la Sécurité publique

Le paragraphe 235(1) de la *Loi sur les véhicules à moteur* traite-t-il de la question des systèmes d'échappement des véhicules immatriculés qui circulent sur les routes du Nouveau-Brunswick, y compris les motocyclettes dont les systèmes d'échappement proviennent du marché des pièces de rechange?

Question 9**De : M. Kenny****À :** L'hon. Hugh J. Flemming, c.r.,
ministre de la Santé

Combien le gouvernement provincial économisera-t-il par la centralisation des services de buanderie à Campbellton?

Quels sont les coûts initiaux de la réorientation vers Campbellton de tous les services de buanderie des autres hôpitaux et installations de santé?

Combien d'emplois au total seront supprimés à Bathurst?

Combien d'emplois au total seront supprimés des installations, et pouvez-vous préciser dans quelles régions?

Combien d'emplois sont nécessaires pour administrer les services centraux de buanderie à Campbellton?

Faudra-t-il acheter de l'équipement neuf à Campbellton (prière de préciser)?

Combien de livres de lessive par jour sont nettoyées à Bathurst et aux autres installations?

Combien coûte la gestion du transport de la lessive entre les installations?

Quelles mesures seront prises pour garantir qu'il n'y aura pas de contamination de la lessive propre par la lessive sale?

Fourniriez-vous au député de Bathurst le plan d'affaires ainsi que le rapport prouvant les économies et illustrant les moyens de les réaliser?

Question 10

De : M. Kenny

À : L'hon. Mme Blais, c.r.,
ministre de la Justice et procureure générale

Le gouvernement provincial réglemente-t-il les politiques visant les fonds de revenu viager qui touchent de nombreuses personnes retraitées dans la province?

Est-ce un fait qu'un FRV est entièrement immobilisé jusqu'à ce que le titulaire ait atteint 90 ans?

Permettez-vous aux personnes âgées de 60 ans ou plus de transférer dans des RÉER l'ensemble des fonds immobilisés dans leur FRV?

Votre gouvernement changera-t-il le règlement pour permettre aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès aux règlements visant leur FRV?